

Mémoire présenté à :

La Commission des Audiences Publiques sur l'environnement
(BAPE)

Sur le projet :

Voie de contournement de la route 131 à St-Félix-de-Valois

Présenté le 12 juin 2007

Par : Vincent Benny

Copropriétaire des Restaurants Benny de Lanaudière

TABLE DES MATIÈRES

Avant propos	page 3
Résumé du mémoire	page 3
Présentation de l'entreprise	page 4
Intérêt porté sur ce projet	page 4
Commentaire à l'égard du projet recommandé.....	page 5
Suggestions pour l'amélioration	page 6
Conclusion	page 7

AVANT-PROPOS

En tant que résident de St-Félix-de-Valois depuis 1972 et propriétaire d'une entreprise dans le secteur de la restauration depuis 1984 dans cette municipalité et ainsi que de trois autres ailleurs dans la région de Lanaudière, je connais franchement le réseau routier Lanaudois, ses forces et ses faiblesses et je vais tenter par ce mémoire de vous livrer l'essentiel de mes réflexions.

RÉSUMÉ DU MÉMOIRE

A mon avis, le tracé de la voie de contournement ne doit pas être accepté parce qu'il y a encore trop de choses nébuleuses dans son application et dans l'avenir de nos commerces. Les gestes de foi sans garantie que l'on nous demande faire me font craindre le pire pour l'avenir économique de St Félix de Valois et celle de Notre Dame de Lourde.

Je crois que plusieurs modifications au tracé actuel pourraient être apportées engendrant des coûts plus raisonnables et des résultats supérieurs tant pour la sécurité et la fluidité de la circulation et l'environnement sans toutefois perturber nos assises économiques. Je crois aussi qu'au pire, tous les commerces touchés par ce projet devraient recevoir des garanties de la part de la municipalité et du MTQ afin de compenser pour la perte d'achalandage subit par ce projet ou recevoir une aide financière substantiel pour se relocaliser dans le giron économique après un tel projet. L'histoire nous apprend que plusieurs municipalité du Québec et d'ailleurs ne se sont jamais remis d'un tel événement.

N'oublions pas que seul des entreprises en santé peuvent assurer un climat économique serein à leur communauté. Sans emplois, sans revenus, sans taxes la collectivité y perd.

PRÉSENTATION DE L'ENTREPRISE

Mon frère et moi sommes restaurateurs et copropriétaires de 4 restaurants d'envergure implantés stratégiquement dans la région de Lanaudière. Les restaurants Benny emploient plus de 160 personnes dans la région Lanaudoise seulement. En affaires depuis 1984, nous avons acquis une très grande expertise en ce qui concerne les situations et les endroits stratégiques, ainsi que dans les enjeux économiques et financiers du développement des affaires et de notre région.

INTÉRÊT PORTÉ SUR CE PROJET

Connaissant bien notre région, notre village, son évolution et ses besoins, nous sommes enclins à faire valoir notre point de vue sur le projet de la voie de contournement de St-Félix-de-Valois et nous croyons que notre opinion devrait être sérieusement considérée. Vous pourriez croire que notre témoignage reflète un conflit d'intérêt puisque nous exploitons un restaurant à St-Félix-de-Valois depuis 23 ans, mais soyez assuré que nous nous efforçons de demeurer objectifs dans nos propos. En conséquence, ce mémoire est d'avantage mobilisé par le bien commun et par notre préoccupation envers la santé économique de la municipalité de St-Félix-de-Valois et l'accommodement des usagés ainsi que des résidents.

COMMENTAIRE À L'ÉGARD DU PROJET RECOMMANDÉ

Le projet de contournement tel qu'il est présenté n'offre pas grands réconfort aux commerçants. Nous n'avons qu'une mince consolation avec cette petite déserte à occupé et rien de très tangible sur la place, les droits et les coûts d'achat ou de location des terrains pour y établir une nouvelle affaire. Nous n'avons aucun service accessible pour la clientèle se déplaçant vers le Sud, et aucun droit à l'affichage en bordure de la route pour diriger cette clientèle.

Pour un commerçant, la visibilité et l'accessibilité sont deux pré-requis indispensable au succès de l'entreprise.

Pour tout calcul que je peux faire en regardant l'impacte de la voie de contournement et de son jersey sur l'accessibilité pour la clientèle à notre commerce, je pourrais facilement avancer une perte de chiffre d'affaire de l'ordre de 25 à 30 pourcent.

Ceci pourrait se refléter par une mise à pied d'une quinzaine d'employés puisque nous employons près de 60 personnes dans cet établissement et bien entendu par plusieurs milliers de dollars en perte de rentabilité.

Je nous estime toutefois chanceux d'avoir un chiffre d'affaire assez élevé pour ne pas perdre la totalité de notre personnel ou de notre entreprise avenant le cas d'une baisse subite de notre chiffre d'affaire, mais je ne pourrais en dire autant des autres commerces situés plus loin et moins visible que le nôtre à partir de la voie de contournement.

SUGGESTIONS POUR L'AMÉLIORATION

Afin que les commerçants puissent aussi devenir gagnants dans ce projet de contournement de la clientèle, il nous faudrait obtenir avec certitude et par écrit les conditions suivantes :

- Droit à l'affichage en bordure de la route 131 en respect des règlements du MTQ.
- Droit à l'accessibilité de la clientèle dans les deux sens, soit par un déserte en direction Nord et d'une autre en direction Sud pour continuer à desservir la clientèle qui voyage vers le sud sans contrainte en égard à l'accessibilité.
- Droit dans le choix, la priorité et la quantité de terrain (au prorata de nos commerces existant) mis gratuitement à notre disposition pour la relocalisation de nos entreprises.
- Droit à des octrois afin de reconstruire sans frais nos entreprises en bordure de ces désertes commerciales.
- Droit à des programmes de création d'emplois dans le cas de perte.
- Droit à des compensations financière dans le cas ou des pertes seraient subis et que la relocalisation devient impossible.
- Droit à des crédits de taxes foncières pour les inconvénients subis par la dévaluation de nos immeubles.

Pour ainsi dire, si on nous assure que les impacts financiers que nous allons subir sont très négligeables, je demande aux autorités municipales et gouvernementales de s'engager conjointement et solidairement eux aussi avec nous les commerçants dans ce projet.

Prenons le risque ensemble!

Mais ces coûts exorbitants pourraient être évitables. Il suffirait de faire une route Joliette – St Félix à quatre voies avec une voie au centre pour des virages à gauche. Réduire la vitesse à 70 dans les secteurs commerciales et séparer les usagés du nord et du sud-est à la fourche du Restaurants Benny. Installer un feu à cette intersection si nécessaire (je ne croirais pas). Et d'aménager le tracé actuel de la 131 vers le nord avec des voies de virage à gauche lorsque nécessaire.

LA CONCLUSION

Le développement économique de St Félix de Valois est en mode attente depuis trop longtemps. Depuis le moment où le projet de voie de contournement à refait surface en 1997, plusieurs entreprises de services ont préférées s'implanter dans une autre municipalité plus au sud ou plus au nord, de peur de subir une baisse d'achalandage occasionné par ce détournement de la clientèle. Cela à retardé grandement notre développement. Voilà pourquoi cette fois-ci il importe d'être clair sur la faisabilité ou le rejet de ce projet. Dans le contexte actuel, rien ne saurait être plus néfaste que l'indécision.

Prenons la bonne décision à tous jamais.

Vincent Benny
Copropriétaire des Restaurant Benny de Lanaudière.